



N°16-02-17

L'an deux mil seize, le jeudi 25 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE*), Président, suite à la convocation en date du 16 février 2016.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (*reçoit pouvoir de S. GUILLEMANT*) ; PIRET R. ; POULAIN P. (*reçoit pouvoir de E. RITAINE*) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames RITAINE E. (*donne pouvoir à P. POULAIN*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à F. SAGNIER*)

Messieurs GUILLEMANT S. (*donne pouvoir à H. CARVALHO*) ; DENUNCQ R. ; LEFEBVRE S. (*donne pouvoir C. LEROY*)

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L.

Monsieur Régis LANCE est élu secrétaire.

OBJET : STRATEGIE SPORTS DE NATURE – RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE

Rapporteur : Christian LEROY

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer :

- l'animation des stages de Trail
- l'encadrement des stagiaires ados (à partir de 15 ans) et adultes tous niveaux (débutant, perfectionnement et avancés)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à recruter un agent vacataire pour effectuer les missions exposées ci-avant, pour une période de 9 mois allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2016.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

Il devra justifier d'une pratique du Trail de plusieurs années ainsi que d'une expérience d'encadrement de stages de Trail auprès de différents publics de tous niveaux, ainsi que des diplômes suivants : diplôme fédéral obtenu auprès de la FF d'Athlétisme comme entraîneur 2^{ème} degré Hors stade.

La rémunération de l'agent est attachée aux missions déterminées réalisées. La vacation forfaitaire est fixée à 100 € brut la demi-journée.

Pour extrait conforme.
Le Président,

